

## OSISKO FAIT L'ACQUISITION D'UN PORTEFEUILLE DE REDEVANCES CANADIENNES SUR MÉTAUX PRÉCIEUX

(Montréal, 19 octobre 2015) Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Osisko » ou la « Société ») (TSX : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu un accord définitif visant l'acquisition d'un portefeuille de redevances canadiennes détenu par Teck Resources Limited et sa filiale Teck Metals Ltd. (« Teck ») (TSX : TCK.B) pour une contrepartie en espèces de 28 millions \$ CAD, et un montant additionnel de 2,5 millions \$ à être payé suivant la confirmation de certains droits.

Le portefeuille contient 31 redevances, la plupart étant des redevances sur le rendement net de fonderie (« NSR ») et une redevance de production sur des propriétés localisées dans l'Est du Canada, incluant des redevances sur la mine en production Island Gold de Mines Richmont inc. et sur la propriété Lamaque de Integra Gold Corp.

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko, commentant la transaction : « L'ajout de ce portefeuille de redevances renforce notre base d'actifs canadiens et contribue au profil de croissance de notre société. »

## Détails du portefeuille de redevances

Le portefeuille inclut les redevances principales suivantes :

- Trois redevances NSR de 2 % à 3 % sur les propriétés de la mine en production Island Gold située dans le Nord de l'Ontario et détenue par Mines Richmont inc.
- Une redevance NSR de 2 % sur la propriété Lamaque située en Abitibi et détenue par Integra Gold Corp.
- Une redevance NSR de 2 % sur le Bloc Hewfran situé dans le Nord-du-Québec et détenu par Ressources Metanor inc.
- Une redevance NSR de 0,5 % et un droit de paiement de 5 millions \$ advenant une mise en production commerciale sur la propriété québécoise Marban détenue par NioGold Mining Corp. et située à proximité de la mine Canadian Malartic, à Malartic.
- Une redevance NSR de 1,5 % sur une portion de la propriété Fenn-Gib située dans le Nord de l'Ontario et détenue par Lake Shore Gold Corp.
- Une redevance NSR de 1,5 % à 2 % sur la propriété Garrcon située dans le Nord de l'Ontario et détenu par Northern Gold Mining Inc.

Le portefeuille inclut également d'autres actifs de redevances sur métaux précieux sur des propriétés d'exploration et en développement. Certaines redevances NSR sont assujetties à des clauses de rachat.

La finalisation de la transaction avec Teck Resources Limited est prévue d'ici ou avant le 16 novembre 2015 et la transaction avec Teck Metals Ltd d'ici ou avant le 28 février 2016. Les acquisitions seront payées à partir des liquidités d'Osisko disponibles.

## À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Osisko est une société minière intermédiaire de redevances et d'exploration détentrice de deux redevances aurifères de calibre mondial. Ces deux actifs principaux sont une redevance de 5 % en rendement net de fonderie (« NSR ») sur la mine d'or de calibre mondial Canadian Malartic et une redevance escalatoire de 2,0-3,5 % NSR sur la mine d'or Éléonore située à la Baie James, au Québec. Osisko détient également une redevance de 3 % NSR sur la propriété Malartic CHL, et une redevance de 2 % NSR sur les projets d'exploration aurifère Upper Beaver, Kirkland Lake et Hammond Reef, situés dans le nord de l'Ontario. Osisko détient actuellement un prêt garanti de 10 millions \$ octroyé à Highland Copper, convertible en une redevance escalatoire de 3 % NSR sur le projet White Pine North, ainsi qu'une option d'acquérir une redevance sur l'argent de 100 % NSR sur toute la production future d'argent issue des projets White Pine North et Copperwood. La Société détient également une participation de 9,75 % dans Labrador Iron Ore Royalty Corporation.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 2S2.

## Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés dans ce communiqué qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements, ou des développements qu'Osisko prévoit, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables, ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant, mais sans s'y limiter, la capacité d'Osisko et Teck de satisfaire aux conditions permettant de compléter l'acquisition et la vente des redevances dans des délais raisonnables. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés ne garantissent pas les résultats futurs, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons les conditions de marchés et autres facteurs applicables aux décisions stratégiques d'Osisko, la disponibilité de capital et de financement, et les conditions générales de l'économie, des marchés ou des conditions d'affaires. Osisko met en garde le lecteur à l'effet que la liste des risques et incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs qui se fondent sur les énoncés prospectifs compris dans les présentes devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent. I'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce communiqué. Ces énoncés sont établis en date du présent communiqué de presse.